

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**

**Vente  
Coopérative  
forestière La  
Foret Privée  
Lozérienne et  
Gardoise à la  
commune de  
Mende**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 20 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaients présents :** Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers  
Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
**13 octobre 2022**

Date de l'affichage  
à la porte de la  
Mairie et  
publication sur le  
site internet :  
03/11/2022

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

**Par procuration :** Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghalia THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Aurélien VAN de VOORDE expose :

La commune de Mende a souhaité acquérir un bâti sur terrain propre (locaux divers à usage de bureaux) appartenant à la Coopérative forestière La Foret Privée Lozérienne et Gardoise située 16, Quai de Berlière et cadastrée AV 267 d'une surface totale de 455 m<sup>2</sup>.

L'avis du pôle d'évaluation du Gard n'étant pas requis, il est proposé :

- D'**AUTORISER** l'acquisition par la commune de la parcelle AV 267 située 16, Quai de Berlière pour un montant de 130.000,00 € soit CENT TRENTÉ MILLES EUROS.

Les frais notariés sont à la charge de la commune de Mende,

- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'office notarial Me DARBON et Me FOULQUIE à MENDE.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)